

L'arbre qui cache la forêt

Date : 3 mars 2018

Toujours soucieux d'améliorer sa gestion, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine vient de décider de faire évoluer le spectacle de l'Arbre de Noël organisé pour les enfants des agents départementaux âgés de 0 à 10 ans, dont le nombre est évalué pour 2018 à 1.779.

C'est ainsi que 5 spectacles sont désormais prévus sur 4 sites, au lieu et place de l'unique représentation qui se déroulait jusqu'à présent au MusikHall de Rennes Saint-Jacques.



Cette formule privilégie la proximité, mais je doute fort qu'elle puisse être plus économique.

Or, au moment où le Département est censé limiter à 1,2 % la progression de ses dépenses de fonctionnement pour 2018, il y avait certainement là l'occasion de modifier simultanément le jour traditionnellement choisi pour ces représentations.

En effet, tous ces spectacles vont continuer à avoir lieu le mercredi, contrairement à ce qui se passe dans un certain nombre de collectivités locales où, dans l'intérêt bien compris des administrés (parmi lesquels figurent les agents), il est d'usage et de bonne gestion qu'ils aient lieu le samedi ou le dimanche.

En prenant en considération un (seul) parent accompagnateur, cette disposition représente 1.160 demi-journées d'autorisation d'absence « *pour événement de la vie courante* », soit l'équivalent de 3 agents à plein temps toute l'année.

A mettre en relation avec le fait que - par ailleurs, déjà - la Chambre régionale des comptes a pointé cet été que « *le régime du temps de travail applicable au sein de la collectivité attribue irrégulièrement 64 heures de congés à ses agents* », soit l'équivalent de plus de 8 jours ouvrés

chaque année.

Quand « on » a les moyens...